

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 27 août 1844.

Nous ne saurions exprimer d'une manière complète les sentiments de mépris et d'indignation qui ont saisi toutes les classes de la société à la lecture des dégoûtantes attaques dont notre escadre a été l'objet de la part des journaux anglais. On a souvent attaqué la nation française en la représentant comme légère, ardente, passionnée, oublieuse; mais il n'était venu à personne, durant les vingt-cinq ans de luttes qui ont fait de l'Europe un vaste champ de bataille, la pensée que nos soldats fussent des lâches. La poussière de leurs pas est empreinte encore sur les monuments de trop de capitales pour qu'une pareille injure ne fût pas stupide; elle devait nous venir précisément du peuple à l'alliance duquel notre gouvernement a fait depuis quatorze ans de si déplorables sacrifices.

Que la populace de Londres, que la lie de la presse anglaise, manifestent leur haine par ces déplorables attaques, cela n'a rien qui nous étonne; mais que des officiers de marine accusent nos soldats de lâcheté, que le journal le *Times* se fasse l'éditeur de ces grossièretés, voilà ce qui doit étonner et prouver que le rêve de l'union des deux peuples est loin de sa réalisation. On devait espérer que le *Times*, défenseur de la politique de lord Aberdeen, reviendrait sur ses premières injures et chercherait à les atténuer: loin de là; dans son numéro qui a suivi la publication des lettres écrites à bord du *Warspite*, il essaie de justifier ce qu'ont dit les officiers, il en accepte la responsabilité. Il est évident qu'il est en ceci l'organe d'un parti qui cherche à déverser le mépris sur la France, qu'il a eu pour but de soulever contre elle les passions du peuple anglais. Mais ces indignes lettres auront atteint un autre but: elles auront excité dans le cœur de nos soldats un désir de vengeance dont l'Angleterre pourra s'apercevoir, si la guerre éclate.

Laissons ces turpitudes pour rechercher les causes qui ont pu soulever cette écume de colère. Une lettre écrite de Gibraltar à un journal espagnol donne la clef des intrigues qui ont voulu tout à la fois empêcher l'empereur du Maroc de céder aux demandes de la France, de lui donner une juste satisfaction, et neutraliser les mouvements de notre escadre devant Tanger. Les agents anglais ont constamment entretenu l'empereur dans la folle pensée que les Français n'étaient pas des ennemis à redouter, et qu'il serait très-facile de les chasser de tous les points de l'Afrique; il est probable qu'ils lui ont fait espérer des secours au besoin. Abd-er-Rhaman a cru aux mensonges, a compté sur les promesses, et s'est engagé dans une folle guerre qui pourrait lui coûter aujourd'hui quelques villes et quelques ports si le cabinet français avait autant de fermeté que nos soldats ont de courage.

Les mensonges d'une puissance comme l'Angleterre cachent toujours une pensée secrète, un but lointain, un désir qui n'attend qu'une occasion pour se manifester, pour se traduire en fait. On ne saurait se dissimuler que, malgré les fautes de notre gouvernement, malgré les projets d'abandon qui ont long-temps germé dans certains esprits, malgré les promesses dont la presse anglaise a parlé si souvent, notre puissance se soit plus solidement établie en Algérie. La Barbarie n'est pas vaincue, il s'en faut; les tribus arabes qui paraissent le plus soumises se lèveraient contre nous au premier échec, il ne faut pas s'abuser; mais le pays se sillonne de routes qui permettent à nos corps d'armée de se porter plus rapi-

dement sur les points menacés; les intérêts, ce lien puissant des peuples, tout en laissant les populations distinctes, se mêlent, se confondent, et la guerre les compromet; les Européens abondent, s'augmentent chaque année, obéissent nécessairement aux lois françaises, et, protégées par elles, pourront les défendre un jour; la propriété se fonde; elle a tout à gagner du maintien de la puissance française, tout à perdre du triomphe des Arabes. Nous arrivons lentement, ou plutôt nous tendons à une époque où il faudrait une guerre générale et des désastres terribles pour nous enlever l'Algérie. Mais nous avons besoin de la paix pour consolider; l'Angleterre comprend tout cela, et pour éloigner cette époque d'une puissance complètement établie, elle soulève la guerre, elle nous suscite des embarras, elle fait Abd-el-Kader sortir de l'obscurité dans laquelle il commençait à se perdre.

Ce but lointain de la destruction de la puissance française en Afrique n'est pas le seul que l'Angleterre veuille atteindre; quand cette puissance agit, il faut toujours considérer et ses projets ultérieurs et ses projets actuels. En déterminant l'empereur du Maroc à la guerre contre nous, elle sait fort bien que la diplomatie se mèlera d'arranger la querelle. L'Angleterre est toujours disposée à se porter médiatrice; dans les circonstances actuelles, elle n'a pas manqué de suivre sa politique ordinaire. On sait à quoi elle a abouti jusqu'ici. Mais que la France s'empare d'un port du Maroc, vous verrez l'Angleterre, en offrant ses services, en réclamant la remise entre ses mains jusqu'à ce que le différend soit arrangé, ou vous la verrez immédiatement trouver un prétexte pour s'emparer à son tour d'un port du Maroc.

Nous susciter des embarras en Algérie, nous empêcher d'y asseoir notre puissance de manière à en consolider la durée, s'établir plus solidement encore dans le détroit de Gibraltar en occupant un point sur les deux rives, voilà le double but qu'a voulu atteindre l'Angleterre. Le bombardement de Tanger a montré avec quel courage et quelle habileté notre marine savait agir. Si nous avions éprouvé un échec, la presse anglaise n'eût pas montré tant de colère; les injures lui sont inspirées par notre victoire.

NOUVELLES DU MAROC.

BRUITS DE PAIX.

Nous trouvons dans le *Sémaphore* arrivé ce matin une nouvelle importante que nous serions heureux de voir se confirmer. La voici: «D'après une lettre d'Alger, reçue par une maison honorable de Marseille, le différend de la France et du Maroc serait sur le point de recevoir une solution satisfaisante, et l'empereur Abd-er-Rhaman aurait souscrit à toutes les conditions dictées par M. le maréchal Bugeaud.

» Cette lettre est arrivée par Toulon; elle annonce que M. Eynard, porteur de dépêches du maréchal, allait quitter Oran pour se rendre à Port-Vendres au moment où arrivaient deux bateaux à vapeur sur lesquels avaient été embarqués 2,500 hommes de la garnison d'Alger, envoyés pour renforcer le corps d'armée d'opérations. Les nouvelles rassurantes qu'apportait M. Eynard ont eu pour effet le renvoi immédiat de ces troupes à Alger, la situation favorable des choses rendant tout renfort inutile.

» La victoire remportée le 14 a porté la terreur dans tout le Maroc. Privé de son matériel, de ses vivres, de ses munitions, le fils de l'empereur, après sa défaite, n'a pu parvenir à rallier la moindre partie de son armée, qui s'est dispersée dans tous les sens. Il a fait connaître à son père l'état des choses, et il paraît que celui-ci, déjà effrayé par la nouvelle du bombardement de Tanger, a été tout-

à-fait démoralisé en apprenant le nouveau désastre essuyé par son armée. Il s'est empressé de transmettre à son fils l'ordre de traiter avec le maréchal et de consentir à toutes les exigences des Français.

» On ajoute qu'en raison de l'arrangement intervenu entre les parties contractantes, 500 hommes d'élite de la cavalerie marocaine s'étaient mis à la poursuite d'Abd-el-Kader, que l'empereur s'est engagé à nous livrer.

» Cette heureuse nouvelle sera accueillie dans notre ville avec la plus vive satisfaction; elle annoncerait en même temps la fin des hostilités et le règne définitif de la paix et de la stabilité dans toute l'Afrique.

» La tente du fils d'Abd-er-Rhaman et le parasol, signe du commandement, glorieux trophées de notre victoire, qui doivent être transportés à Paris, sont déjà arrivés à Alger.

» Tous les renseignements qui arrivent d'Afrique sur la brillante affaire de Koudiat-Abd-er-Rhaman s'accordent sur ce point important que nos troupes ont remporté une éclatante victoire; mais on manque de détails circonstanciés, et jusqu'à présent il est impossible de se faire une juste idée des pertes que nous avons éprouvées.

» Les journaux et les correspondances qui prétendent posséder sur ce sujet des avis particuliers devraient bien préciser la source à laquelle ils ont puisé les circonstances de leurs récits, car rien n'annonce qu'à Alger on connaisse autre chose que la dépêche apportée par l'*Euphrate*, et que les journaux de Marseille ont reproduite d'après le *Moniteur algérien*.

» Chacun, en l'absence de tout rapport officiel, trace son plan de bataille et bat les Marocains en raison de ses propres combinaisons stratégiques.

» Les publicistes toulonnais, qui n'ont appris que par les feuilles de Marseille la victoire qu'a remportée le maréchal Bugeaud, assurent, d'après leurs correspondants d'Oran, que le nombre des Français mis hors de combat s'élève à 200, et que les blessures sont malheureusement graves par la raison qu'on s'est battu à une petite distance.

» Ce qui a le plus étonné, dit la correspondance toulonnaise, au milieu de l'affreuse mêlée qui vient d'avoir lieu sur les bords de l'Isly, c'est la présence au camp marocain d'une nombreuse artillerie assez bien dirigée. Le choc a été violent; il a dû y avoir nécessairement un moment de surprise lorsqu'à nos quelques pièces ont répondu plus de quarante bouches à feu.

» Comment se fait-il que l'auteur de cette lettre connaisse si bien la force exacte de l'artillerie ennemie?

» Ce qu'il y a de certain, c'est que la bataille du 14 août est peut-être le plus beau fait d'armes dont l'armée d'Afrique puisse se glorifier.

» Le bruit de cette victoire s'est répandu dans toute l'Afrique avec une merveilleuse rapidité et a produit un enthousiasme universel.

» On est impatient maintenant de connaître la suite des opérations de la colonne aux ordres de M. le maréchal Bugeaud. Il paraît qu'après la bataille du 14, elle est rentrée au camp pour s'y ravitailler. Nous l'avons déjà dit du reste: avec le peu de monde dont il dispose, M. le gouverneur-général ne peut s'aventurer au loin. Espérons que le gouvernement lui enverra enfin les renforts nécessaires pour pousser la guerre avec vigueur. S'il en était autrement, il conviendrait, ce nous semble, au chef de l'armée d'Afrique de rester constamment sur la défensive; car à quoi bon sacrifier des hommes pour obtenir des succès qui ne peuvent nous servir en aucune façon, puisqu'on laisse l'armée dans l'impossibilité de profiter de la victoire?

» Le *Phénicien*, capitaine Allègre, parti de Cadix le 12 du courant, est arrivé dans notre port avant-hier. Lors de son départ de Cadix, l'escadre française, commandée par M. le prince de Joinville, avait quitté la rade de cette ville, faisant voile vers les côtes occidentales du Maroc. Il ne restait à Cadix que le *Veloce* et le *Goeland*, qui chargeaient du charbon pour les bateaux à vapeur de la division. On s'attendait à recevoir d'un moment à l'autre des nouvelles de l'expédition, et probablement le bombardement et la prise de Mogador.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 28 AOUT.

TROIS ÉPOQUES.

TROISIÈME.

Plusieurs années s'étaient écoulées. Un matin, Clarence, qui avait alors trente-quatre ans environ, suivait lentement les allées d'un fort beau parc, appartenant à une magnifique propriété, aux portes de Paris, dont elle avait fait depuis peu de temps l'acquisition.

Elle n'était point seule, et s'appuyait, avec un abandon et une sorte de tendresse mal contenue, sur le bras d'un homme jeune encore, suivant d'un long regard une jeune fille qui s'éloignait. Cette jeune fille, c'était Céline, belle et poétique enfant de seize ans, la muette intelligente, qui semblait ignorer son malheur, et qui en effet l'ignorait, tant il lui était facile, à l'aide de son brillant regard, de son adorable sourire, de son geste rapide et gracieux, de traduire toutes ses pensées.

L'inconnu, qui la regardait s'éloigner avec émotion, était un homme de trente-cinq ans au plus, ayant en partage cette beauté mâle et mélancolique qui impressionne profondément. Ses grands yeux, pleins de passion, révélaient tout le feu qui avait brûlé son âme. Il avait dû beaucoup aimer, beaucoup souffrir; mais, devant l'angélique apparition de Céline, il avait éprouvé une sorte de révolution morale et avait recommencé sa vie. Ses souvenirs étaient revenus en foule, car Céline était Clarence à seize ans, et cet étranger avait aimé Clarence: c'était Adrien.

De retour de France depuis deux mois, il s'était informé de sa première amie, et il était accouru près d'elle. Il l'avait revue avec bonheur, mais dix-sept années écoulées avaient donné à son amour un calme qui l'avait transformé en une tendre et inaltérable amitié. Clarence, heureuse en le voyant, heureuse entre lui et sa fille, les deux seuls êtres qu'elle eût aimés de toute la puissance de son âme, n'avait pas prononcé un seul mot qui rappelât le passé. Elle avait tant souffert autrefois! qu'avait-elle besoin de se souvenir? Elle jouissait du présent avec cette gaité naïve et pro-

fonde qu'expliquait la vie solitaire qu'elle avait menée depuis seize ans, cette vie toute de sentiment, qui lui laissait croire que rien n'était changé, puisque son cœur était toujours le même. Adrien était revenu, donc il l'aimait. Il la visitait chaque jour; elle lui souriait, lui pressait la main et s'attendait à lui entendre demander un bonheur long-temps espéré; elle ne doutait point, car elle ne soupçonnait pas que l'amour d'Adrien eût pu s'éteindre. Elle bâillait les rêves les plus délicieux pour l'avenir, et, regardant sa fille adorée, elle murmurait: Nous serons deux pour l'aimer!

Le jour où son sort devait se décider était arrivé. Adrien lui avait demandé un entretien particulier, et Clarence, qui s'y attendait avec une naïve confiance, avait embrassé sa fille, qu'elle envoyait à son piano, et s'était dirigée avec Adrien vers un pavillon du parc.

Ils s'assirent l'un près de l'autre. Adrien prit la main de Clarence; il était très-ému.

— Voyons, mon ami, dit-elle avec un délicieux sourire, pourquoi paraissez-vous si troublé? qu'avez-vous à me dire?

— Vous êtes indulgente et bonne, et vous m'écoutez avec intérêt, je le sais... Mais mon émotion est bien naturelle; vous allez prononcer sur le sort de toute ma vie.

— Moi?... Eh bien! donc, parlez.

— Il est inutile de vous rappeler le temps de notre jeunesse, où, tous deux enfants, comptant sur l'amour pour vaincre les obstacles, nous crûmes follement pouvoir lutter, vous contre l'autorité paternelle, moi contre la pauvreté. Vous, Clarence, plus forte que moi, plus sage...

— Plus sage! répéta-t-elle avec une pénible surprise, dont Adrien ne s'aperçut pas, car il continua:

— Vous renoncâtes à nos rêves, à notre bonheur, et je m'éloignai doublement malheureux: je vous avais perdue, et j'avais vu couler vos larmes! Eh bien! cet amour, mon amie, je vous le jure, fut l'unique de ma vie; nulle femme ne vous remplaça sérieusement dans mon cœur: tout bonheur était fini pour moi.

— Pauvre Adrien! dit Clarence avec une tendre pitié en pressant sa main.

— Une mélancolie profonde succéda à mon long désespoir; puis enfin la raison me vint en aide. Je ne pleurai plus comme un enfant à votre seul

souvenir; mais votre image et votre nom restèrent dans mon cœur, comme nous y gardons jusqu'au dernier de nos jours l'image chérie de notre mère. En revenant en France, ma première pensée fut pour vous; j'accourus, et seulement alors je vous fus réellement infidèle.

— Infidèle... murmura Clarence qui pâlit subitement.

— Oui, infidèle, continua Adrien en souriant, infidèle à vous-même, pour une autre vous-même. Je vous revis; mais, malgré moi, mes regards s'arrêtèrent sur cette enfant pour qui vous aviez tout oublié, cette enfant qui était devenue vos seules amours, votre univers, votre Dieu. Je ne pouvais essayer de lutter contre ce saint amour maternel, mais je pouvais encore vous adorer dans votre fille. Elle a vos traits, votre sourire, jusqu'à vos gestes; c'est vous, telle que je vous ai vue il y a dix ans, lorsque j'eus pour la première fois l'aveu d'un amour qui devait être si malheureux! C'est donc vous que j'aime dans Céline, avec la même violence, avec le même dévouement. Seulement, si vous la refusiez à ma tendresse, Clarence, j'aurais peut-être moins de courage qu'autrefois, et après vous avoir deux fois perdue, je n'aurais plus que la force de mourir! Mais, qu'avez-vous? votre main est glacée, vous pâissez!

— Rien... rien, mon ami, murmura la malheureuse femme, un malaise subit auquel je suis sujette... Ce n'est rien; continuez.

— Qu'ai-je à vous dire de plus, mon amie? Votre cœur me comprend, j'aime Céline... comme je vous ai aimée; ma fortune est maintenant immense, toute ma vie sera consacrée uniquement à la rendre heureuse. Je sais aussi tout ce qu'une séparation aurait de douloureux et pour vous et pour elle; mais nous ne nous séparerons jamais. Hésitez-vous donc?

— Non, dit Clarence, qui supportait la plus horrible souffrance, avec un courage surhumain; mais je dois accomplir mon devoir jusqu'au bout, car... il y va de votre bonheur, Adrien... et de celui de ma fille. N'êtes-vous pas effrayé du malheur qui l'a frappée à sa naissance? Et si un jour, hélas!

— Ah! n'achevez pas. J'ai interrogé mon cœur, c'est le malheur de Céline qui me la rendue plus chère. Pour renaitre à une vie de sentiment, il me fallait plus qu'un amour ordinaire, il fallait qu'il s'y joignît la pensée d'un entier dévouement, il fallait que je me crusse indispensable à celle que j'aimais... et j'avoue que j'éprouve autant d'orgueil que de bonheur

On a mis notre population en émoi. On a aperçu bientôt après un bâtiment à vapeur venant de l'ouest; c'était l'Euphrate, commandé par M. Dumalle, lieutenant de vaisseau, qui était pavisé. La foule s'est aussitôt dirigée vers la Marine pour y attendre l'entrée de l'Euphrate dans le port et attendre les nouvelles qu'il apportait. Ce bâtiment a jeté l'ancre à huit heures. Les nombreux curieux qui se trouvaient dans la foule plusieurs autorités qui s'étaient portées au bureau de la Santé ont appris que M. le lieutenant de vaisseau Dumalle, commandant l'Euphrate, venait d'annoncer qu'une brillante victoire avait été remportée par nos braves troupes sur les Marocains commandés par le fils de l'empereur Abd-el-Rhaman en personne.

On a affiché aussitôt une copie de la dépêche télégraphique adressée par le maréchal Bugcaud à M. le ministre de la guerre, et une salve de 21 coups de canon a été tirée en signe de réjouissance. Notre population est dans la joie; Alger a aujourd'hui un air de fête.

Le brave 26^e de ligne, qui s'attendait à rentrer en France, au premier jour, vient de recevoir l'ordre de s'embarquer pour Oran, d'où il sera dirigé vers Zebdoun.

Le train des équipages vient de son côté de recevoir l'ordre de diriger 300 mulets et un fort détachement sur la colonne du maréchal. Il nous semble que le ministère ne peut faire moins, dans les circonstances actuelles, que d'envoyer sur-le-champ trois ou quatre régiments de renfort au maréchal, afin de le mettre à même de profiter de la panique occasionnée dans les rangs ennemis par l'affaire du 14.

Le 17 août. — C'est le 10 au soir que le maréchal-gouverneur a été informé du bombardement de Tanger par l'escadre aux ordres du prince de Joinville.

Nous apprenons de la frontière que les populations du Maroc campées non loin de l'armée avaient abandonné leur territoire, laissant des plaines immenses couvertes de moissons. Ces populations n'ont même pas repris leurs travaux dernièrement, lorsque nos troupes, par suite des protestations pacifiques de Si-Hamida, sont rentrées au camp de Lalla-Magnia.

Il est bien fâcheux que le maréchal n'ait pas eu, le 14, assez de troupes pour profiter de la victoire; dans cette circonstance, il eût pu avec 20,000 hommes faire une pointe sur Fez.

Le vapeur le Tartare est arrivé en courrier d'Alger le 15, ayant à bord bon nombre de passagers. Ce bâtiment a apporté de Mostaganem deux compagnies du 32^e de ligne.

Le maréchal-de-camp Duchamp, inspecteur-général de l'artillerie, est arrivé par le Tartare.

Le vapeur l'Etna est parti le 16 pour les côtes du Maroc avec des dépêches pour M. le contre-amiral prince de Joinville, que M. le maréchal Bugcaud instruit des événements qui viennent de se passer à la frontière.

Le vapeur l'Euphrate, qui est de retour de Ghazaouat depuis le 12, part ce soir en courrier pour Alger.

Chronique

M. Joseph Mollard vient de mourir. Les opinions démocratiques de M. Mollard étaient connues; mais jamais elles n'éveillèrent chez personne le moindre sentiment de haine. Nos amis se louèrent constamment de leurs rapports avec lui. Ami sincère, indulgent au plus haut degré dans la défense de ses convictions, il se montrait spirituel ou mille autres étaient acerbés.

(Union des Provinces du 23 août.)

— Si les faits suivants que l'on raconte étaient vrais, ils accuseraient l'incurie de la police et son peu de surveillance. On assure que le soir, sous les allées d'arbres du quai de Retz, de jeunes filles, ayant des cabas ou de petites boîtes d'objets de quincaillerie, attirent par leurs agaceries certains passants dans des allées obscures, et que là ils sont dépouillés de leurs montres et foulards par des bandits apostés; que d'autres mauvais sujets en blouse, se mettant à jouer à ce qu'on appelle la main chaude, sont bientôt entourés de curieux qui ne tardent pas à être volés par de nombreux affrès qui font cercle autour d'eux.

Cette note était écrite, lorsque nous avons appris que, ces jours derniers, une partie de ces garnements avaient été arrêtés.

(Union des Provinces.)

La distribution des prix aux élèves des deux sexes des écoles fondées par la Société pour l'instruction élémentaire du Rhône a eu lieu dimanche dans la grande salle de la bibliothèque de la ville.

Dimanche, à neuf heures du matin, le nommé Vital, garçon tripiériste chez le sieur Grenaud, à Lyon, qui conduisait une voiture avec rapidité dans la rue Henri IV, à la Croix-Rousse, a renversé une femme âgée de 67 ans. et nommée veuve Vincent. Cette malheureuse, malgré les secours qui lui ont été donnés, a expiré quelques heures plus tard.

Vital a été arrêté le soir, vers huit heures, dans le quartier Saint-Georges, par le brigadier de gendarmerie de la Croix-Rousse, accompagné d'un de ses hommes.

On a remarqué, il y a quelques jours, que pendant plusieurs nuits consécutives quelques réverbères n'avaient pas été allumés. Le 22, il y en a eu quatre dans cet état sur la place de la Roche, à la montée de la Chana, où pendant la nuit il est fort utile aux piétons de ne pas se trouver livrés à la plus complète obscurité. Il suffit sans doute de signaler cette négligence pour qu'elle ne se renouvelle pas.

M. Tagliani a obtenu hier un immense succès dans la *Dieu à Bayadère*. On a vivement applaudi sa danse si souple, si distinguée, si chaste. Elle a été redemandée par la salle entière. Il y avait foule.

Les trois autres représentations qu'elle doit donner auront lieu mercredi, vendredi et lundi.

M. Lafont attire beaucoup de monde au théâtre des Célestins. Son jeu franc et spirituel lui mérite de nombreux applaudissements. Il a eu un succès de fou rire dans la *Polka en Province*.

Ce soir, il joue le *Capitaine Raqueffine*, vaudeville qui a grandement réussi aux Variétés.

Assemblée générale des membres de la Société des Amis des Arts aura lieu jeudi 29 courant, à trois heures et demie, dans la salle Henri IV, à l'Hôtel-de-Ville.

L'assemblée a pour objet le compte-rendu des opérations de 1843-44, et l'élection de trois membres de la commission exécutive en remplacement de trois membres sortants.

Plusieurs jeunes Egyptiens assistaient avant-hier au soir à la représentation du Grand Théâtre. On assure que parmi eux se trouvaient les petits-fils de Méhemet-Ali qui se rendent à Paris pour compléter leur éducation.

(Courrier.)

On nous assure qu'un assassinat a été commis dans la journée d'avant-hier dimanche, à la Guillotière, sur la personne d'un individu qui était monté dans une maison pour y recevoir le montant

Un billet payable le même jour. Il paraît, d'après ce que l'on nous rapporte, que ce malheureux aurait été frappé de plusieurs coups de couteau au moment où il se retirait avec son argent, et qu'il a expiré presque aussitôt. On ajoute que l'auteur de ce lâche guet-apens ainsi que son complice ont été arrêtés par plusieurs personnes accourues aux cris d'une femme qui était survenue sur le théâtre du crime au moment où la victime rendait le dernier soupir.

(Idem.)

— Jeudi dernier, un homme de la commune de Sablon s'occupait à battre son blé avec un mulet. La pauvre bête travaillait depuis six à huit heures, et harassée de fatigue, elle finit par ne plus pouvoir marcher. Le propriétaire de cet animal eut l'idée, après lui avoir administré inutilement force coups de fouet, d'allumer une poignée de paille, et de faire sentir la flamme au derrière de sa bête pour la faire sortir de sa persévérante inertie. On a peine à concevoir qu'il y ait encore aujourd'hui des hommes capables d'exercer sur de pauvres animaux d'aussi ineptes brutalités. Du reste, notre homme s'est trouvé victime de la vengeance exercée sur son mulet, qui aspirait légitimement au repos : le feu qu'il avait allumé s'est d'abord communiqué à un tas de paille voisin, puis, de proche en proche, à des gerbiers. Heureusement on est parvenu à étouffer l'incendie avant qu'il eût fait des dégâts considérables.

— Deux affaires dénuées de tout intérêt ont été portées à la connaissance du jury dans l'audience de samedi dernier.

Le sieur Ebrat a été condamné par la cour d'assises, pour vol qualifié, à cinq ans de travaux forcés.

Un autre accusé, le nommé Briday, cultivateur à Saint-Igny-de-Vers, a été déclaré coupable, à la simple majorité, d'un faux en écriture privée. La cour lui a infligé la peine de quatre années d'emprisonnement.

DEPARTEMENTS.

Un des maçons employés à la démolition de la maison Danguin, à Villefranche, entraîné par le poids d'une pierre qu'il descendait, a failli être précipité dans la rivière qui coule au bas de l'édifice. Heureusement, il a eu assez de présence d'esprit et de force pour se retenir à la saillie d'une solive. Il est resté un moment suspendu sur l'abîme. Ses camarades ont eu quelque peine à le retirer de cette position. Il en a été quitte pour la peur et quelques contusions.

Le même jour (c'était un jour néfaste pour les démolisseurs de cette maison), un charpentier s'est coupé un doigt avec sa hache.

— Lundi dernier, une femme pauvre, cherchant du bois sec pour son chauffage aux environs de Villefranche, monta sur un arbre afin d'en détacher quelques branches desséchées; elle tomba de l'arbre et se cassa la jambe. Elle a été transportée à l'hospice.

(Journal de Villefranche.)

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 26 août 1844.

NOMBRE D'IS ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	7,000	Eclairage par le gaz. Compagnie Perrache.	5,770	
523		Nouvelle émission.	5,000	
1,200		Guillotière.		1,300
1,000	700	Saint-Etienne.	1,625	
450	600	Grenoble.		1,900
500	750	Saône-et-Loire.	1,510	
400	700	Dijon.	940	
5,000	750	Trois villes du Midi.	180	
1,740	600	Turin.		800
7,000		Montpellier.	715	
1,000		Besangon.	660	
1,000		Reims.		515
1,000		Metz.	1,076	
500	500	Valence.	675	
500	500	Mulhouse.	620	
500	4,000	Bourges.	979	
600	500	Yverges.	470	
1,000	4,000	Nantes.	360	1,400
5,300	440	Nantes.	565	
400	500	Mézières.	435	
1,000	500	Angers.		
900	500	Troyes.	810	
300	1,000	Boulogne, Sévres et Saint-Clément.	1,100	
800		Avignon.		
800	500	Mézières et Charleville.	580	
556	500	Abbeville.	580	
1,000		Limoges.	580	
1,000	1,000	Mines de houille.	630	
1,000	1,000	Société civile.	740	
1,500	800	Grange et Glatte.	660	
4,000		Côte-Thiolière.		
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfondes.	500	
1,000		Compagnie des mines des Lites.		
2,500		Compagnie du Villars.	250	
320	5,000	Bateaux à vapeur.	5,000	
800	4,000	Société Lyon, des transp. Rh.-Saône.	4,000	
154	3,000	Goniols sur Saône p. marchandises.	5,000	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	8,000	
1,500	500	Compagnie du Rhône.	500	
4,500	1,000	Ponts.	1,000	
450	2,000	de la Faculté.	2,245	
500	2,000	du Palais-de-Justice.	1,700	
220	2,000	de l'île-Barbe.	1,500	
1,800	4,000	de Vaise.		
6,000		Canal de Vapors.	400	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,150	
800		Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardenne.	19,100	
500	2,000	Fonderies et forges du Rhône.		
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,400	
2,000	1,000	Banque de Lyon.		5,900
1,500		Omnium.	1,480	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	475	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,110	
1,790		Gare de Vaise.		
1,419		Terrains de Vaise.	420	
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.	8,200	
40,000	500	d'Avignon à Marseille.		750
80,000	500	de Paris à Orléans.		
72,000	500	de Paris à Rouen.		
400	5,000	de Saint-Etienne à Andrieux.		

Nouvelles diverses.

Un suicide vient de plonger dans le deuil la petite ville de Bourgueil, de l'arrondissement de Saumur. M. Ruel, fils de l'ancien sous-préfet de Chinon, s'est brûlé la cervelle. La perte d'une de ses filles, l'autre dangereusement malade, telles sont les causes qu'on attribue à l'acte de désespoir de M. Ruel, qui avait une belle fortune et jouissait de l'estime générale.

— Ces jours derniers, on ne parlait dans une des rues de Bordeaux, peuplée surtout d'ouvriers cordonniers, que du suicide de l'un d'entre eux, qui, sans motif aucun, venait de se jeter du milieu du pont dans la rivière. Les secours qu'on avait essayé de lui porter avaient été inutiles, le malheureux n'avait pas reparu à la surface de l'eau. Ses camarades de chambre, qui avaient été informés comme les autres de la noyade de leur compagnon, s'étaient retirés chez eux pour se coucher, et n'attendant plus personne, fermèrent la porte. Mais à peine dormirent-ils qu'ils furent réveillés par des coups redoublés à la porte.

— Qui est là ? cria-t-on dans l'intérieur.

— Parbleu ! c'est moi, dit une voix forte et rauque du dehors.

Il y eut un moment d'hésitation. En effet, c'était la voix du cordonnier qui s'était noyé il y avait plus de deux heures. Un d'eux cependant, plus hardi, se leva.

— Et d'où diable viens-tu donc ?

— Corbleu ! tu le vois bien, de la rivière. Donne-m'en une chemise, que je me la passe; j'en ai besoin. Figure-toi, mon cher, que j'ai parié que je me jetterais à l'eau du milieu du pont, et que je resterais dix minutes sous l'eau : j'ai gagné mon pari.

— Un crime horrible, commis dans le quartier du Faubourg-du-Temple, a été découvert hier de la manière la plus inattendue. Des marins, se promenant sur la berge du canal Saint-Martin, aperçurent un cadavre flottant entre deux eaux. Ce cadavre, ayant été retiré de l'eau, fut reconnu pour celui d'une jeune fille de vingt ans environ. On crut d'abord que sa mort était le résultat d'un suicide, mais un examen plus attentif fit bientôt découvrir des indices de violence. Des recherches furent faites immédiatement, et voici ce que l'on apprit.

La femme Monceau, blanchisseuse, rue des Amandiers, avait, au nombre de ses apprenties, une jeune fille de quatorze ans, laquelle était chargée de reporter aux pratiques le linge confié à sa maîtresse. Cette jeune fille, ayant été séduite par un ouvrier nommé N... demeurant rue Saint-Ambroise, près la rue Popincourt, fit, peu de temps après, l'aveu de sa faute à Zoé Monceau, âgée de 20 ans, et fille de la maîtresse blanchisseuse. Zoé, indignée, avertit le père de la jeune fille, qui se transporta chez le séducteur et lui administra une vigoureuse correction manuelle. N..., furieux, ayant appris que c'était Zoé Monceau qui l'avait dénoncé, jura de se venger. Ah ! c'est comme cela ? dit-il en présence de quelques personnes. Bien sûr, dit-on, elle passera comme la petite; ça lui apprendra à se taire.

Samedi dernier 18 août, N... se rendit chez la femme Monceau, qui était aussi sa blanchisseuse. « Je dois sortir de bonne heure », lui dit-il, et, comme votre fille Zoé passe devant la maison, où demeure, elle voudra bien me remettre mon linge. »

Zoé, grande et forte, n'hésita pas à accepter la commission, malgré les menaces que N... avait fait entendre; elle partit le lendemain matin à neuf heures pour reporter le linge de N... à son domicile. Ce moment, on ne la revit plus. Plusieurs jours s'écoulèrent pendant lesquels ses parents la cherchèrent vainement. Voici ce qu'elle était arrivée :

N..., après avoir, le dimanche matin, ouvert à Zoé, avait soudainement refermé sa porte, et, sûr de ne pouvoir être entendu du voisinage, il lui dit qu'il voulait se venger, et qu'il fallait qu'elle s'abandonnât à lui. La jeune fille refusa, et se mit en défense. Une lutte horrible s'engagea. Zoé, après d'être défendue long-temps, saisit entre ses dents, par un dernier effort, la main de son assassin, et la mordit si fortement qu'elle emporta le morceau. Mais déjà N... ne se connaissait plus : hors de lui, il renversa cette fille, l'entraîna et se livra sur son cadavre aux plus abominables attentats. Enfin, il sortit en fermant sous clef le corps de la victime, et il alla passer la soirée dans un bal public.

La nuit venue, l'assassin rentra, chargea le cadavre sur ses épaules et alla le jeter dans le canal. C'est là, comme nous l'avons dit plus haut, que le corps a été retrouvé.

N..., qui vient d'être arrêté, a fait, dit-on, les aveux les plus complets.

(Gazette des Tribunaux.)

— La moisson étant presque terminée aux environs de Metz, de nouveaux ordres viennent d'arriver pour le départ des troupes de la garnison de Strasbourg qui feront partie du camp d'instruction de la Moselle.

Le 7^e bataillon de chasseurs d'Orléans et la 3^e batterie du 9^e d'artillerie partent samedi 24.

L'état-major, le 1^{er} et le 3^e bataillon du 3^e de ligne, l'état-major, le 1^{er} et le 2^e bataillon du 75^e de ligne partent les 25 et 26. Ces différents corps se rendent à Vic (Meurthe), où sera cantonnée la division de secours.

Les deux premiers bataillons du 22^e léger, venant de Strasbourg, Haguenau et Wissembourg, et le 2^e bataillon du 3^e de ligne, venant de Neuf-Brisach, arriveront à Strasbourg le 26 août.

(Courrier du Bas-Rhin.)

Le 23 août, au théâtre du Havre, on a fait chanter jusqu'à trois fois l'air de *Charles VI*.

Jamais en France, et jamais l'Anglais ne régnera.

Les Anglais travaillent avec activité à l'augmentation de leur marine; un avis vient d'appeler un certain nombre d'ouvriers nouveaux à Woolwich.

— La reine d'Angleterre doit visiter l'Irlande cette année; elle doit partir dans la première semaine d'octobre.

— Le mariage à l'église a été refusé à un citoyen belge par le clergé de Termonde, parce qu'il travaillait dans un atelier où s'imprimait un mauvais journal. Les feuilles ultra-catholiques de France n'en portent pas moins aux nues la liberté, comme en Belgique.

— Le coup de pistolet tiré sur le directeur le poète du théâtre de Silésie, est une erreur ou une invention des journaux allemands. La presse française a été dupe.

— La *Sirène*, bâtiment de commerce, vient d'être prise par la piraterie des Maures. L'équipage a été saisi. Le bâtiment est passé non loin du cap Spartel, à peu de distance de Tanger.

— Plusieurs navires de Bordeaux ont été expédiés à la côte occidentale d'Afrique pour y chercher l'engrais appelé guano. Cette substance se trouve sur une île inhabitée appelée Schabo, située par le 26^e degré de latitude sud et le 1^{er} de longitude est. Quarante à cinquante bâtiments ont déjà ramené leur plein chargement de guano. Les Français méritent de commencer cette exploitation. Quelques armateurs du Havre ne veulent pas se lancer dans cette spéculation sans être sûrs d'y trouver protection, ont demandé que le ministre de la marine envoyât dans les parages dont il s'agit un navire de guerre. Cette mission vient d'être donnée à la corvette *la Loire*, qui partira de Brest.

— On a mis à l'eau samedi dernier, à Bordeaux, un navire à vapeur de sept cents tonneaux, auquel on a donné le nom de *l'Australie*. Ce bâtiment a été construit pour le compte du gouvernement par M. Chagnéau; ses dimensions sont de 50 mètres de longueur, de 8 mètres à sa plus grande largeur et de 5 mètres 20 centimètres de creux. Il reçoit un appareil de la force de 160 chevaux. C'est la plus grande construction en fer qui ait jusqu'ici été exécutée en France. *L'Australie* est destinée pour Taïti. La mâture et la voilure seront installées de manière que le bâtiment pourra faire sa traversée sans se servir de sa machine. On a établi dans sa cale des cloisons ou compartiments qui rendent le navire insubmersible pour le cas où il se déclarerait quelque voie d'eau. En effet, les pompes seront mobiles et seront portées au besoin au-dessus de la cloison dans laquelle la voie d'eau se serait déclarée.

— Depuis la mise à exécution du nouveau règlement sur la navigation de l'Escaut, il est défendu aux bâtiments se rendant de la Belgique en pleine mer, ou de la pleine mer en Belgique, de communiquer directement ou indirectement, sauf les exceptions spécifiées avec les côtes et rives du royaume des Pays-Bas. Par suite de cette interdiction, la facilité que les bateaux à vapeur naviguant sur Londres avaient eue jusqu'alors de prendre ou de débarquer des passagers à Flessingue a été retirée, et des ordres formels ont été donnés par l'autorité supérieure pour empêcher à Flessingue tout débarquement ou embarquement de cette nature. L'ignorance où le public se trouve de cette circonstance a été cause que quelques personnes, ayant pris cette voie pour se rendre à Londres, ont été obligés de rester à bord sans pouvoir aller à terre.

La Hollande veut profiter des difficultés qui ont surgi entre la Belgique et la Prusse. Voyant sa rivale s'éloigner du Zollverein, elle s'est empressée de faire des avances à celui-ci. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Gazette du Rhin et de la Moselle* :

« La commission centrale pour la navigation du Rhin tiendra dans quelques jours sa réunion annuelle à Mayence. On dit que la Hollande y fera plusieurs propositions libérales, très-favorables au transit de l'Allemagne. Elle renoncera entre autres à l'octroi du Rhin sur la partie hollandaise du fleuve, ainsi qu'au droit fixe et en général à tous les droits que les marchandises en transit doivent acquitter en Hollande sur le Rhin jusqu'à la mer, et elle ne prélèverait une fois pour toutes que dix cents pour cent kilogrammes. En retour, la Hollande exige que la Prusse, de son côté, supprime l'octroi du Rhin sur la partie du fleuve depuis Emmerich jusqu'à Cologne pour toutes les marchandises entrant par Emmerich et sortant par Coblenz, afin que ces dernières ne soient pas frappées de droits plus élevés que celles venant de Belgique par le chemin de fer pour remonter le Rhin depuis Cologne. L'Allemagne ne peut que se féliciter d'une pareille mesure, maintenant surtout que sa position vis-à-vis de la Belgique est devenue assez problématique. »

Le gouvernement néerlandais vient de rendre public le résultat des mesures financières qu'il avait prises pour le remboursement de l'échange d'une partie de la dette publique. Soixante-seize millions de florins de la dette 5 0/0 ont été convertis à 4 0/0, et vingt-sept millions remboursés, à la demande des créanciers de l'Etat. »

Un traité a été signé entre les gouvernements d'Angleterre et de Hanovre pour régler à nouveau les droits perçus par ce dernier à l'entrée de l'Elbe, et connus sous le nom de *droits de stade*. Le roi de Hanovre, dit le *Morning-Post*, s'est montré bienveillant pour son pays natal dans le règlement de cette affaire.

Voici les principales dispositions du traité :

« Aux termes de l'article 1^{er}, les vaisseaux hanovriens arrivant dans les ports britanniques, et vice versa, paieront les mêmes droits que les vaisseaux nationaux. Les articles 2, 3 et 4 établissent une réciprocité d'avantages pour le transport des marchandises d'un état dans l'autre sur navires britanniques ou hanovriens. L'article 6, qui est le plus important, porte qu'à dater du 1^{er} octobre pro-

chain, les droits de stade à l'égard des navires britanniques seront, à quelques exceptions près, les mêmes qu'à ceux spécifiés dans la convention faite entre les états des bords de l'Elbe et signée à Dresde le 13 avril dernier. Les articles exceptés ne paieront que les deux tiers des droits fixés dans la convention de l'Elbe. Aux termes de l'article 7, les deux états s'engagent à n'accorder aucun privilège ni avantage aux sujets d'aucun autre état qui ne seraient pas accordés à l'autre. »

Le 9 août, il a été convenu entre les ministres anglais et M. Hupdden, le plénipotentiaire hanovrien, que les anciens droits continueraient à être perçus jusqu'à la ratification du traité par tous les états des bords de l'Elbe, à l'exception des droits spécifiés dans le traité de juillet. »

La *Gazette universelle allemande* contient une lettre de New-York qui exprime l'espoir que les Etats-Unis et le Zollverein concluront un traité de douane. Le président a, dit-on, l'intention de proposer au congrès une loi qui diminuerait les droits d'entrée sur les marchandises venant de l'Allemagne, dès qu'il aura appris officiellement que le Zollverein a diminué les droits sur les tabacs : cela équivaldrait à une ratification du traité.

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

Nous extrayons ce qui suit de la correspondance de Lisbonne, en date du 4 août, du *Morning-Chronicle* :

« L'ordonnance de Cabral, en date du 9 courant, à laquelle on attache ici une grande importance, a été précédée par trois décrets royaux publiés le 6 pour le licenciement des gardes municipales des districts d'Evora, Castello-Branco, Beju, Coimbra, Santarem, Portalegre et Villareal. Ces décrets étaient les avant-coureurs de l'ordonnance illégale du 9, qui a dépassé tous les pouvoirs législatifs d'un gouvernement constitutionnel, et que l'on considère comme semblable à l'ordonnance de Polignac sous Charles X, sous le rapport du caractère, de la conduite du gouvernement et des intérêts des personnes les plus haut placées dans l'Etat. Les trois décrets cidessus furent suivis, d'un autre côté, d'un édit du frère de M. Cabral, où il s'attribue le droit d'entrer dans les maisons particulières le jour et la nuit, sans aucun ordre écrit des magistrats, dans le but de rechercher les filous et de les arrêter. S'attribuer un tel pouvoir, c'est agir en opposition directe aux termes de la charte, et on sait bien que ce n'est là qu'un pur prétexte pour s'emparer des hommes politiques qui portent ombrage au gouvernement. »

« Le 9, le vicomte Sa da Bandeira a adressé la protestation suivante au ministre de la guerre contre le décret illégal du ministre : « Le gouvernement, en abrogeant ainsi la charte constitutionnelle, place la nation dans une situation semblable à celle dans laquelle elle se trouvait en 1828, en conséquence de la destruction de la loi fondamentale de l'Etat, et la met sur une voie qu'elle ne peut suivre sans l'aide de violences réitérées et intérieures. Dans la triste nécessité d'adresser cette protestation à Votre Excellence, je ne puis que déplorer que vous, qui avez acquis tant de gloire par vos efforts pour reconquérir le trône usurpé de S. M. la reine, vous vous trouviez aujourd'hui coopérant pour l'établissement d'un pouvoir absolu. »

« Le célèbre Gonzales Bravo est arrivé ici aujourd'hui. Le nouvel ambassadeur espagnol est venu en temps opportun. On suppose que sa présence tendra à cimenter l'union d'opinions et de faits politiques du général Narvaez et de M. Costa Cabral, union qui existe en vertu de la sollicitude du roi des Français pour les souverains de la Péninsule. »

IRLANDE.

La cour des lords doit s'assembler pour décider de l'affaire de M. O'Connell et ses coaccusés ; le jugement serait prononcé le lundi suivant 2 septembre.

Le gérant responsable, B. MURAT.

D'après les nombreuses demandes qui lui ont été faites, et pour y accéder, le propriétaire du café-restaurant situé cours Bourbon, 2, aux Brotteaux, prévient MM. les amateurs du confortable qu'il vient de faire d'importantes améliorations dans son genre de service, c'est-à-dire qu'il réduit les prix à tant par tête. On y servira dans le genre de Paris des dîners à 2 fr., dont le service se composera d'un potage, quatre plats au choix, trois desserts et une bouteille de vin du Beaujolais, et à 2 fr. 25 cent, avec café et cognac.

Cet établissement, qui est le seul de ce genre aux Brotteaux, où il se trouve dans une belle position, offre aux consommateurs économie, bonne cuisine bourgeoise et variée dans les mets. On y prendra des pensionnaires à 52 fr. par mois. Table d'hôte à cinq heures. Un chef expérimenté est chargé du soin de la cuisine.

Salle de restaurant à l'entresol et jeu de billard au rez-de-chaussée. Deux entrées par le cours Bourbon et sur la place Louis XVI.

Etude de M^e Neyret, avoué à Lyon, quai Humbert, n. 12.

VENTE PAR LICITATION,
A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
AU PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,
le samedi trente-un août 1844,
depuis midi jusqu'à la fin de la séance,

D'UNE MAISON
et d'un jardin contigu
Situés à Limonest, au lieu du Puits-d'Or,
Route de Lyon à Limonest,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE CLAUDE MAYNAUD,
ÉPOUSE DU SIEUR JEAN-LOUIS AYNES.

La maison se compose de rez-de-chaussée avec écurie et remise, de caves voûtées, d'un premier étage desservi par deux escaliers, l'un intérieur et l'autre extérieur, d'un grenier au-dessus et de deux corps de bâtiments adjacents; elle est construite en maçonnerie et pisé. Sa façade sur la route a une étendue de 24 mètres environ.

Le jardin est d'une superficie de 614 mètres 82 centimètres. Le sol est de bonne qualité, complanté d'environ 32 pieds d'arbres à fruits et de plantes potagères.

Mise à prix 6,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Neyret, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, quai Humbert, n. 12, et au greffe dudit tribunal pour voir le cahier des charges sous lesquelles aura lieu la vente. (5572)

Etude de M^{es} Ad. Chevallier et Masson, avoués à Paris.

ADJUDICATION SUR LICITATION,
Pardevant le tribunal de Préfecture de Novare,
(Piémont),
le lundi 30 septembre 1844, heure de midi,
EN UN SEUL LOT,

BELLE PROPRIÉTÉ
DE L'ABBAYE DE DULZAGO,
dont le principal produit consiste en riz,

Et dépendant de la succession de M. Pierre-Saint-Prix Reynier.

Cette propriété, distante de six milles de Novare et de deux milles d'Oleggio (mesure du pays), contient 10,000 perches milanaises, correspondant à 650 hectares de France. Les bâtiments, composés de quatre corps séparés pour faciliter l'exploitation, sont neufs. Il y a, en outre, maison de maître, église, presbytère, piste et moulin.

La contenance se compose ainsi qu'il suit :

Terres cultivées en rizières. 5,660 p. 780 p. 240 h.
Culture sèche, plantée en
mûriers et vignes. 1,440 507 94
Terrains boisés de haute
futaie. 5,880 828 253
Terrains en bruyères. 845 180 55

Mise à prix, montant de l'estimation judiciaire : un million n. trois cent vingt-six mille deux francs quarante-quatre centimes.

S'adresser, pour les renseignements :
A Paris, à M^e Chevallier, avoué poursuivant, rue de la Michodière, n. 43 ;
à M^e Masson, avoué, n. 18, quai des Orfèvres ;
à M^{es} Martin, Moulin, Mouillefarine et Colmet, avoués.

A Novare, à M^{es} de Médici et Giovanetti, avocats ;
Et, sur les lieux, au facteur ou régisseur. (5888)

Etude de M^e Favre, notaire, place Saint-Pierre, 2.

A VENDRE OU A LOUER.
UNE FORT JOLIE MAISON avec jardin et vigne clos de murs et contigus, très-agréablement situés, à trois heures de Lyon.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Favre, notaire. (965)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTES FORCÉES.
Le vendredi trente août 1844, à dix heures du matin, à Lyon, rue Noire, 48, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en étaux en fer, bascule et ses établis, soufflet de forge, enclumes en fer, divers outils de forge, barres de fer, bureaux, commode, table, chaises et fauteuils, etc. (5852)

Etude de M^e Parceint, huissier.

Le jeudi vingt-neuf août 1844, à dix heures du matin, à la Guillotière, lieu des Brotteaux, sur la place du marché de l'avenue de Saxe, il sera procédé à la vente à l'enchère d'objets mobiliers saisis, consistant en table, commode et une machine ou mécanique en fer et fonte à tondre les châles. (2555)

VENTE AUX ENCHÈRES,
APRÈS DÉCÈS,
D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE

PIERRES DE TAILLE,

Sur la commune de la Croix-Rousse, entre le pont de la Gare et celui de l'Île-Barbe.

Le vendredi trente août 1844, à dix heures du matin, il sera procédé, au lieu sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'une grande quantité de pierres brutes et taillées, telles que cheminées, lances, crosses, coudières, piliers, etc., dépendant de la succession du sieur Louis Guittard, qui était marchand tailleur de pierres, à la Croix-Rousse, quai de Serin.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication. (6460)

VENTE AUX ENCHÈRES
D'OBJETS MOBILIERS

A LA CROIX-ROUSSE, GRANDE-RUE, N° 37.

Le samedi trente-un août 1844, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, il sera procédé, au lieu sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un mobilier consistant en tables, chaises, horloge, commode, armoires, glaces, lits garnis, bureau, poêle en fonte, linge de table et de lit, batterie de cuisine, etc.

Le jeudi douze septembre suivant, à onze heures du matin, il sera procédé, dans la salle des ventes publiques des commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, n. 42, au 1^{er} étage, à la vente d'une montre en or, trois couverts, douze cuillères à café, une tabatière et autres objets en argent.

Cette vente aura lieu en vertu d'une délibération du conseil de famille de la dame Antoinette Burdet, veuve de M. Roch Lamy, à la requête de M. Joseph Four, négociant à la Croix-Rousse, Grande-Rue, 37, tuteur d'écrite à ladite dame. (6461)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le lundi deux septembre 1844, à midi, en l'étude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10, il sera procédé à la vente du matériel de la fabrique de couvertures de Serezin (Isère), dépendant de la faillite Jean Loubet.

Ladite vente comprendra la subrogation de tous droits au bail, voire même à ceux pour la résiliation. A défaut d'enchérisseur, la vente en détail sera faite sur les lieux le dimanche huit septembre, à onze heures.

Pour traiter à l'amiable, s'adresser soit à M^e Laval, soit à M^e de Bavière, arbitre-syndic, rue Désirée, 1. (2554)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc.

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5. (8274)

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16.

ADJUDICATION
au samedi trente-un août 1844,
DE DEUX MAISONS
BIEN CONSTRUITES,
Situées à Lyon, rue du Pouteau,

Faisant suite à la rue Casati, n. 20 et 22.

Mise à prix de la première 20,000 f.
Mise à prix de la deuxième 25,000 f.

Ces immeubles sont avantageusement situés et bien loués.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 16. (5850)

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 2.

VENTE AUX ENCHÈRES,
et par adjudication:

le sept septembre 1844, heure de midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e Hennequin,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, sur le derrière de la côte Saint-Sébastien et rue Imbert-Colomès.

Elle prend son entrée sur la côte Saint-Sébastien par l'allée de la maison portant le n. 47, et sur la place Colbert par l'allée de la maison portant le n. 2.

Cette maison, nouvellement réparée, entièrement louée, et d'un revenu net d'impôts de plus de 8,000 f., se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, six étages de chacun douze croisées de face sur le passage, greniers au-dessus, cour, puits, passage et dépendances.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, audit M^e Hennequin, notaire. (9492)

ÉTUDE DE M^e DEPLACE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A VENDRE OU A LOUER,
pour cause de santé.

HOTEL DU SAUVAGE,

Situé à Tournus (Saône-et-Loire), grande rue du Nord.

Cet hôtel se compose de vastes bâtiments, avec cour, écuries et remises. Le mobilier, renouvelé depuis peu de temps, est d'un style moderne.

Par sa position sur la route royale, cet hôtel possède une clientèle assurée, qui sera augmentée par suite du chemin de fer de Chalon à Lyon, le débarcadère devant être établi près dudit hôtel.

On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Deplace, notaire à Lyon, et, pour traiter, à M^e Desfranches, notaire audit Tournus. (9965)

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE, AUX BROTTES, COURS BOURBON, 2.

A PLACER PAR HYPOTHÈQUES.

CAPITAUX

Par sommes de 2,000, 5,000, 10,000 fr. et au-dessus. (9876)

SIROP ANTI-NERVEUX.

L'expérience a prouvé son efficacité dans les convalescences traitées, la langueur, le déperissement, la débilitation organique, les gastralgies, gastrites aiguës et chroniques.

Chez les pharmaciens dépositaires de remèdes spéciaux, VERNET, place des Terreaux, à Lyon, et directement chez LAROCHE, pharmacien, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 26. (3505-7020)

A vendre de suite à l'amiable.

UN FONDS D'ÉPURATION D'HUILE, situé dans l'intérieur de la ville, n'ayant pour frais de location, patente, etc., que mille francs par année, et jouissant d'une bonne clientèle. On aura toute facilité pour la longueur du bail à loyer.

S'adresser chez M. Cour jeune, place des Cordeliers, n. 1, au 1^{er}. (962)

A vendre actuellement à un prix modéré, pour cessation de commerce.

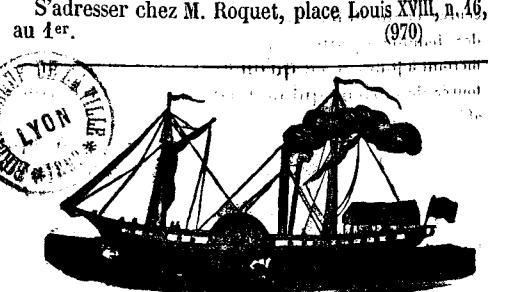
FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, situé dans le meilleur quartier des Brotteaux, tenu depuis plus de vingt ans par M^{me} veuve Branciard.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Perasse, place Louis XVI, n. 5. (967)

AVIS.
Les Magasins de Pelletteries de FREDERIC SCHAEFER (ancienne maison VINGTRINIER, ci-devant rue Saint-Dominique) sont actuellement place de Bellecour, n. 43. (966)

AVIS.
Une fille de trente ans, sachant faire la cuisine et coudre, désire trouver à se placer dans une maison bourgeoise.

S'adresser chez M. Roquet, place Louis XVIII, n. 46, au 1^{er}. (970)



SERVICE DU RHONE SUPERIEUR

PAR
BATEAUX A VAPEUR

desservant

Lagnieu, Cordon, Belley, Aix-les-Bains, Chambéry et les ports intermédiaires.

Transport de Voyageurs et de Marchandises.

Les départs auront lieu :
De Lyon, les lundis, mardis, jeudis et samedis, à 5 heures du matin ;

D'Aix-les-Bains et de Chambéry, les lundis, mercredis, jeudis et samedis. (7524)

Bureaux : à Lyon, aux portes Saint-Clair.

BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI.

POUDRE PERUVIENNE

pour la conservation des dents et gencives.

De POISSON, pharmacien de

S. A. R. LE DUC D'AUMALE,

Rue du Roule, n. 11, à Paris. — Prix : 1 fr. 50 c. et 3 fr. Dépôts chez MM. LAROCHE, place de la Préfecture, et Chambry-Cocq, parfumeur, place des Terreaux, à Lyon. (3500-7001)

L'EAU DE M. DESIRABODE,

Chirurgien-dentiste du Roi, dont les qualités dentifrices sont si anciennement connues, se trouve à Lyon chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8 ; Villefranche, Denis, coiffeur, Grande-Rue, Tarare, Gay fils, épicer, montée des Capucins. (3504-7021)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS, Rue Poulaillerie, 19.